

# Guide du budget 2019 ou 2019-2020

## à l'intention des organismes subventionnés selon le rabatement d'intérêts

### 1. INTRODUCTION

Le présent document s'adresse aux organismes subventionnés selon le rabatement d'intérêts et porte sur la préparation de leur budget 2019 ou 2019-2020 (selon la date de fin de l'exercice financier). Comme la convention d'exploitation de ces organismes prévoit qu'ils présentent leurs données budgétaires à la Société d'habitation du Québec (SHQ) chaque année, ils doivent envoyer une copie de leur budget à leur conseiller en gestion **d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2019**.

L'organisme est tenu de fournir son budget à la SHQ tant que celle-ci ne l'a pas informé de la fin de la convention d'exploitation. Lorsque l'hypothèque est remboursée, l'organisme n'a pas à remplir le formulaire; il doit alors le retourner à la SHQ avec l'indication « HYPOTHÈQUE REMBOURSÉE ».

Il relève de la responsabilité du conseil d'administration de l'organisme d'étudier et d'approuver le budget. Il n'est plus obligatoire de fournir à la SHQ la résolution du conseil d'administration, mais l'organisme doit cependant la conserver aux fins de vérification.

Le budget doit être présenté par ensembles immobiliers et un sommaire pour l'organisme doit également être fourni. Vous trouverez en pièce jointe deux exemplaires du *Rapport budgétaire 2019-2020* à remplir; une copie doit être envoyée à la SHQ et l'autre doit être conservée par l'organisme.

Le budget est constitué de deux parties : résidentielle et non résidentielle. La partie résidentielle est admissible à la subvention du programme sans but lucratif privé (HLM privé); elle comprend les dépenses et les revenus liés à la fonction hébergement des logements subventionnés par la SHQ.

La partie non résidentielle n'est pas admissible à une subvention; elle comprend les dépenses et les revenus liés aux logements non subventionnés par la SHQ, aux espaces non résidentiels et aux services non liés à l'hébergement.

Le budget est présenté par fonctions. Pour connaître le détail de celles-ci, consulter la charte des comptes ci-dessous.

<b>CHARTE DES COMPTES EN VIGUEUR POUR L'ANNÉE 2019</b>			
<b>FONCTION</b>	<b>FAMILLE DE NUMÉROS DE COMPTE</b>		
<b>REVENUS</b>	<b>51000</b>		
Loyers et revenus de location		<b>51600</b>	
Autres revenus		<b>51800</b>	
<b>DÉPENSES D'ADMINISTRATION</b>	<b>61000</b>		
<b>DÉPENSES DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN</b>	<b>62000</b>		
Conciergerie/entretien – Ressources humaines		<b>62100</b>	
Conciergerie/entretien – Ressources matérielles, autres contrats		<b>62300</b>	
<b>DÉPENSES EN ÉNERGIE, EN TAXES ET EN ASSURANCES ET SINISTRES</b>	<b>63000</b>		
Énergie		<b>63100</b>	
Taxes		<b>63700</b>	
Assurances et sinistres		<b>63800</b>	
<b>DÉPENSES DE REMPLACEMENT, D'AMÉLIORATION ET DE MODERNISATION (RAM)</b>	<b>64000</b>		
Remplacement, amélioration, modernisation – Dépenses		<b>64500</b>	
Immeuble – D			64552
Terrain – D			64554
Décontamination de terrain – D			64556
Bâtiment – D			64574
Logements – D			64578
Honoraires professionnels – D			64592
Frais de relogement			64594
<b>Réserves</b>		<b>64600</b>	
Réserve de remplacement – Meubles			64641
Réserve de remplacement – Immeubles			64671
<b>Utilisation des réserves</b>		<b>64700</b>	
Utilisation de la réserve – Meubles			64741
Utilisation de la réserve – Immeubles			64771
<b>FINANCEMENT</b>	<b>65000</b>		
<b>Intérêts</b>		<b>65700</b>	
Intérêts sur la dette à long terme			65751
<b>Amortissement</b>		<b>65800</b>	
Amortissement de la dette à long terme			65851
<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>	<b>66000</b>		

## 2. RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE RÉSIDENTIELLE

Pour la partie résidentielle, le formulaire budgétaire comprend deux colonnes : « Approuvé » et « Soumis ». La colonne « Approuvé » présente les montants inscrits dans le précédent budget approuvé, et la colonne « Soumis », à remplir par l'organisme, précise les prévisions budgétaires pour l'année à venir. Les écarts entre les montants approuvés et les montants soumis doivent être expliqués.

### Description sommaire des postes

#### 51000 – Revenus

Revenus provenant de la location, subventions d'organismes privés ou publics et revenus de placement.

#### 60000 – Dépenses

Grandes catégories de dépenses liées à l'hébergement seulement.

#### 61000 – Dépenses d'administration

Dépenses générées par les activités de gestion.

#### 62000 – Dépenses de conciergerie et d'entretien

Dépenses de conciergerie et d'entretien, incluant les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

#### 63000 – Dépenses en énergie, en taxes et en assurances et sinistres

Dépense en électricité des 12 derniers mois sans indexation.

Pour les taxes municipales et scolaires, reconduire le compte de taxes de 2018.

#### 64000 – Dépenses de remplacement, d'amélioration et de modernisation

Dépenses liées aux travaux majeurs à inscrire dans les comptes correspondants du 64500 (remplir la section détaillée du rapport), et contributions aux réserves de remplacement à calculer selon les normes suivantes :

- 64641 – Réserve de remplacement – Meubles :  
La contribution annuelle à cette réserve correspond au coût amorti des meubles, sur huit ans, jusqu'à ce que soit atteint le montant maximal cumulable.
- 64671 – Réserve de remplacement – Immeubles :  
La contribution annuelle à cette réserve est fixée à 208 \$/logement, 104 \$/chambre et 52 \$/lit jusqu'à ce que soit atteint le montant maximal cumulable.

#### 65000 – Financement

Montant de remboursement hypothécaire; distinguer la partie « capital » (poste 65851) de la partie « intérêts » (poste 65751) selon le plan de remboursement.

#### 66000 – Services à la clientèle

Dépenses correspondant aux activités communautaires.

### **3. RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE NON RÉSIDENTIELLE**

Seuls les organismes dont le projet comprend des logements non subventionnés, des espaces non résidentiels ou des services non liés à l'hébergement doivent remplir cette partie. Cette dernière ne comprend que la colonne « Soumis », présentant les prévisions budgétaires de l'organisme.

#### **Description des postes**

##### **51000 – Revenus**

- revenus de location se rapportant aux logements non subventionnés;
- revenus de location des espaces non résidentiels;
- revenus provenant des services non liés à l'hébergement;
- subventions des organismes privés ou publics pour les activités non liées à l'hébergement.

##### **60000 – Dépenses**

- dépenses liées aux logements non subventionnés;
- dépenses liées aux espaces non résidentiels;
- dépenses liées aux services autres que l'hébergement.

##### **61000 – Dépenses d'administration**

Coût des activités de gestion.

##### **62000 – Dépenses de conciergerie et d'entretien**

Dépenses de conciergerie et d'entretien, incluant les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

##### **63000 – Dépenses en énergie, en taxes et en assurances et sinistres**

Dépenses à inscrire de la même façon que pour la partie résidentielle.

##### **64000 – Dépenses de remplacement, d'amélioration et de modernisation**

Inscrire distinctement au bas du formulaire les contributions aux réserves de remplacement pour les meubles et immeubles selon les mêmes paramètres que pour la partie résidentielle.

##### **65000 – Financement**

Frais de financement afférents, incluant le capital et les intérêts.

##### **66000 – Services à la clientèle**

Coût des services non liés à la fonction d'hébergement (cafétéria, buanderie, entretien ménager, counseling, réadaptation, etc.), incluant les coûts des biens et de la main-d'œuvre.